

Vaccination en milieu scolaire pour l'année 2025-2026
ÉCOLE SECONDAIRE ANDRÉ LAURENDEAU : DU 24 AU 28 NOVEMBRE 2025

Aux parents et tuteurs légaux,

Dans le cadre du programme de vaccination en milieu scolaire, certains vaccins sont offerts aux élèves de 3^e secondaire et à ceux nés entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011. Au Québec, l'âge légal pour le consentement aux soins est de 14 ans. Votre enfant est donc en mesure de consentir lui-même à la vaccination offerte à l'école. Ces informations vous sont fournies pour que vous le souteniez dans sa démarche.

- **S.V.P. le jour de sa vaccination, remettre à votre enfant son carnet de vaccination pour qu'il l'apporte à l'école. Notez que nous pouvons vacciner malgré l'absence du carnet. La carte d'assurance-maladie n'est pas nécessaire.**
- **Nous recommandons le port d'un chandail à manches courtes et la prise d'un bon déjeuner le matin de la vaccination**

Trois vaccins offerts à tous les élèves

Le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos est recommandé à votre enfant pour le protéger contre ces trois maladies graves causées par des bactéries. Un rappel est important pour conserver l'immunité.

Le vaccin contre le méningocoque des sérogroupes ACWY protège contre la méningite et l'infection du sang. Une dose à l'adolescence est recommandée à tous.

Le vaccin contre l'hépatite B protège d'une infection du foie causée par un virus pouvant entraîner des complications permanentes au foie.

Mise à jour du carnet de vaccination

L'infirmière consultera le registre provincial de vaccination et vérifiera le carnet de vaccination de votre enfant pour savoir s'il a reçu les doses de vaccins indiquées pour son âge contre les maladies évitables par la vaccination.

Si des vaccins étaient manquants, ils pourront lui être administrés, avec son consentement, à l'école selon les recommandations du protocole d'immunisation du Québec (PIQ) et selon l'évaluation des documents disponibles.

Important : Si votre enfant présente une maladie chronique, a un système immunitaire affaibli ou s'il prend de la médication il doit en informer l'infirmière. Elle pourra conseiller votre enfant sur les vaccins additionnels indiqués ou contre indiqués pour sa condition, ainsi que le moment opportun pour les recevoir.

Pour plus d'informations sur la vaccination et les maladies évitables par la vaccination, consultez la section **Vaccination** du site du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : [Québec.ca/vaccination](https://quebec.ca/vaccination)

Organisation de la vaccination à l'école

L'infirmière rencontrera les élèves de 3^e secondaire dans les jours à venir et votre enfant recevra alors la documentation explicative. **Prenez-en connaissance et discutez-en avec lui.**

Une rencontre individuelle est prévue avant la vaccination, afin de répondre aux questions et d'obtenir un consentement ou un refus libre et éclairé. Si votre enfant est hésitant, il sera invité à en discuter avec vous et se verra proposer différentes options de rendez-vous.

Ces informations seront disponibles sur la page Web de l'école. Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à l'infirmière scolaire de votre école :

Mme Catherine Lambert : 450-678-2080 poste 6054 Courriel : catherine.lambert.ciSSSMC16@SSSS.gouv.qc.ca

Nous vous remercions de votre collaboration.

Les infirmières en santé scolaire du CISSS Montérégie-Centre du RLS CCLM

